

L Un prêt travaux au meilleur taux !

7

Vous avez depuis quelques temps le projet de faire construire une véranda, de changer vos fenêtres ou de remplacer votre parquet ? Une fois l'artisan trouvé, reste à boucler un budget parfois serré.

Adecco Médical vous propose un prêt de 10 000 € au taux incroyable de 1%.

Ne pas profiter de cet avantage, c'est comme regarder une pâtisserie à travers une vitrine sans oser entrer, on passe à côté de la concrétisation d'une envie.

Les questions que l'on peut se poser :

À quoi correspond exactement ce prêt ?

Le montant prêté peut aller jusqu'à 10 000 € (somme débloquée sur présentation des factures des artisans réalisant les travaux).

La somme se rembourse au taux de 1% sur 10 ans maximum. On peut même cumuler ce prêt avec l'éco prêt à 0% proposé par les banques.

Quelles sont les conditions de l'acceptation de mon prêt ?

- Si on est intérimaire ou CDI-intérimaire, il faut avoir travaillé plus de 500 heures pour Adecco Médical dans les 10 derniers mois. Si on est permanent, il faut avoir 4 mois d'ancienneté
- Le prêt fonctionne uniquement pour des travaux réalisés dans sa résidence principale
- On ne doit pas dépasser 33% de taux d'endettement

Quels travaux sont finançables ?

Les travaux d'agrandissement (mezzanine, véranda...), d'amélioration (chauffage, fenêtres...) ou d'adaptation du logement (personnes en situation de handicap).

En revanche les travaux extérieurs ne sont pas pris en charge (piscine, clôture, terrasse...)

Retrouvez l'ensemble des travaux sur www.actionlogement.fr

Constituer un dossier de demande de prêt : suivez le guide !

#1 Remplir le formulaire page suivante

#2 Joindre les documents demandés

- Si on est intérimaire ou CDI-intérimaire : l'attestation Pôle Emploi à jour des 10 derniers mois remise par l'agence Adecco Médical
- La dernière feuille de paye

#3 Nous adresser ce dossier complet

- Par mail pour un traitement sous 48 heures (service.logement@adecco-groupe.fr)
- Sinon par courrier : Adecco Médical, Service Logement, 2 rue Henri Legay, 69626 Villeurbanne Cedex

Vous recevrez sous 48 heures un mail de confirmation de votre demande et serez ensuite contacté par notre organisme prêteur pour réaliser la suite du dossier d'emprunt.

